

## COMPTE RENDU de l'ASSEMBLEE GENERALE du 24 novembre 2011

L'assemblée générale est ouverte à 20h15 par le président Gérard BAUDIN qui souhaite la bienvenue aux adhérents et remercie les invités présents,

Mr Christophe LUGNOT, Directeur de cabinet et représentant Mme Marisol TOURAINE Présidente du Conseil Général, Mr Patrick MICHAUD Maire de Veigné, Mr Pierre FROMENTIN Conseiller municipal, Mr Gérard ALEXIS Directeur de projet COSEA, Mr Jean-Christophe FOURRE représentant de LISEA Tours Poitiers.

Sont excusés :

Mr Jean-Michel BODIN Vice-président du Conseil Régional, Mr Roland MARIAU Président de l'ACIL, Mr Patrick LANTRES Président du Comité TGV RC, Mr Marc BOURON Directeur adjoint construction COFIROUTE, Mr Alain CHAPLIN du Moulin Fleuri, Mr Jules CATHALA correspondant de la NR.

G. BAUDIN indique que les adhérents ont été convoqués à cette AG par courrier du 27 Octobre 2011 et par annonces publiées dans la NR des 8 et 9 Novembre 2011.

Sur proposition de G. BAUDIN, Chantal BRUNET et Serge MONNIER sont désignés scrutateurs.

Il indique que le nombre des adhérents au 31 Octobre s'élève à 122.

Après vérification du bureau d'émargement et des scrutateurs, il constate que 78 membres sont présents ou représentés.

Le quorum nécessaire étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer selon l'ordre du jour :

- 1- Rapport moral du conseil d'administration
- 2- Etat du projet de la LGV sur Veigné (*présentation vidéo*)
- 3- Comptes de l'exercice et bilan
- 4- Cotisation 2012
- 5- Election d'Administrateurs
- 6- Questions diverses

### 1 - RAPPORT MORAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est présenté par G.BAUDIN (**voir annexe**), qui donne ensuite la parole aux adhérents, et aux élus pour les sujets concernant les grandes infrastructures routières et ferroviaires.

Il n'y a aucune intervention sur le rapport moral. Les adhérents l'adoptent à l'unanimité, et donnent quitus au conseil d'administration de son action et de ses orientations.

### 2 - ETAT DU PROJET DE LA LGV SUR VEIGNE (PRESENTATION VIDEO)

Cette vidéo réalisée par la société LISEA est présentée par Olivier HERAULT et commentée par Gérard ALEXIS.

Martial BONNE conteste l'absence de rétablissement des voies de communication normalement intégrées dans les engagements de l'état (CR16 -Chemin blanc, et CR14 - prolongement de l'allée du Saint Laurent en face de la Tremblaye).

G. ALEXIS précise que tous les rétablissements ne seront pas effectués.

G. BAUDIN indique que cette éventualité n'est pas acceptable en ce sens qu'elle aggraverait encore la vie quotidienne des usagers, et que Dominique PERBEN Ministre de tutelle de l'époque, avait aussi demandé à RFF le rétablissement de toutes les voies de communication.

Olivier HERAULT abonde dans ce sens et souligne la dangerosité instaurée pour les enfants et les randonneurs en l'absence de rétablissement des liaisons entre le secteur des Malpièces et les Gués de Veigné.

Jean-Marie BRAY fait observer, que le projet de chemin de contournement de l'A 85 suggéré en son temps par COFIROUTE (*en substitution de la construction d'une passerelle*), n'a pas été réalisé, mais que cela n'est plus la

solution adaptée par rapport au projet LGV.

Mr Patrick MICHAUD indique alors que ce rétablissement n'a jamais été demandé par les riverains.

G. BAUDIN s'inscrit en faux sur cette affirmation, car depuis l'origine des projets de l'A 85 et de la LGV, ATVN a toujours exigé ce rétablissement, et tous les éléments du dossier en témoignent.

Jacky PARIS intervient pour préciser qu'une convention a effectivement été établie entre la municipalité précédente et COFIROUTE, mais compte tenu de la configuration actuelle des projets, cette convention doit être considéré comme caduque, et LISEA et COFIROUTE doivent donc prendre leurs responsabilités à ce sujet.

Mr MICHAUD semble alors adhérer à la solution de construction d'une passerelle piétonnière et cyclable demandé par ATVN, et s'engage à soutenir et gérer ce projet avec, il l'espère, l'appui du Conseil Général.

G BAUDIN ajoute que la réalisation de la tranchée couverte (*qui n'existe plus dans le projet LISEA à l'aplomb de la ZAC des Gués*) pourrait entre autre faciliter ces rétablissements.

G. ALEXIS répond, que pour des raisons financières cette option ne peut être réalisée, ce qui n'est pas recevable.

Jean-Pierre BOURGOIN, demande si le tracé de la ligne est définitivement fixé. G.ALEXIS indique, qu'en dehors de quelques modifications marginales, le tracé est maintenant figé.

### **3 - COMPTES DE L'EXERCICE ET BILAN**

Les comptes sont présentés et commentés par la trésorière Béatrice RINGELSTEIN. Il n'y aucune intervention des adhérents; la résolution qui donne quitus à la trésorière est adoptée à l'unanimité.

### **4 - COTISATION 2012**

Le niveau de la cotisation est maintenu à 15€ par personne vivant seule (et 30€ pour les couples).

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **5 - ELECTION D'ADMINISTRATEURS**

Conformément à l'article 9 des statuts, le tiers des membres du conseil est renouvelable.

Les administrateurs suivants se représentent donc à vos suffrages :

- Martial BONNE
- Max BOUCHENARD
- Marie Pierre CHAS
- Gwénaëlle DEHERRE

Après vote à bulletin secret, cette liste entière est élue à l'unanimité, pour un mandat de trois ans.

Gérard BAUDIN remercie les votants de cette confiance et indique que la majorité des membres du conseil est en poste depuis l'origine de l'association. Cependant, au regard des sujets présents ou à venir relevant de ses statuts, son action n'est pas terminée mais au contraire, elle s'inscrit dans la durée. Il serait donc souhaitable pour l'avenir, d'avoir un apport de sang nouveau au conseil assurant ainsi une certaine pérennité.

### **6 - QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'étant posée, la séance est donc levée à 22h30.

#### **Election du bureau du conseil**

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'administration a reconduit à l'unanimité son bureau ainsi constitué :

- Président : Gérard BAUDIN
- Vice-présidents : Jean-Marie BRAY et Bruno DEHERRE
- Secrétaire : Gwénaëlle DEHERRE
- Trésorière : Béatrice RINGELSTEIN

\*\*\*\*\*

**PJ : Annexe - Rapport moral du CA**

#### **ANNEXE**

## Rapport moral du Conseil d'Administration

Nous vous avons réuni en assemblée générale, pour vous présenter l'activité de notre association, et les comptes de l'exercice.

Au cours de cette année, l'activité de l'association fut intense et délicate, dans la mesure où l'on peut considérer ce millésime décisif pour la réussite de nos principaux objectifs.

### ➤ Les temps forts de l'exercice 2011

° Sur notre recours contentieux contre la DUP de la LGV-SEA, le Conseil d'Etat - *malgré les avis de la Cour des Comptes qui, en l'état des finances de la France et de l'état du réseau ferroviaire régional, a jugé ce projet dispendieux* - a rejeté le recours intenté par des associations et des riverains dans les conditions que nous vous avons exposées par courrier du 16 avril 2011.

Cependant le Conseil d'Etat recommande pour les projets à venir, que soit soumise à l'enquête une *étude comparative*, soulignant ainsi une insuffisance de données d'appréciation objective pour les citoyens.

Contrairement à ce qui a été rapporté dans un article de presse (du 24.12.2010), nous réaffirmons que notre association n'a pas qualité pour s'opposer à une réalisation de nouvelle liaison LGV à vocation européenne décidée par l'Etat, mais elle a la volonté de faire reconnaître et respecter le droit des hommes et des territoires impactés par cette ligne (indemnisation, protection des riverains, sauvegarde de l'environnement...).

Depuis l'origine du projet, notre action constante en ce sens, n'a donc pas été vaine.

° LISEA est désigné nouveau concessionnaire de la LGV-SEA. Il nous a donc fallu nouer des relations avec ce nouveau partenaire auquel RFF avait transféré l'essentiel du dossier.

Les échanges et réunions se sont déroulés dans un esprit constructif mais, à ce jour, les avancées significatives ne sont pas encore inscrites dans le marbre.

° Les travaux de forage et de déboisement sur le tracé de la LGV sont bien avancés, et les expropriations effectuées en grande partie.

° La fixation des dates (septembre 2011) des enquêtes - parcellaire et loi sur l'eau - est étonnante en raison de l'état d'avancement des travaux et des engagements déjà réalisés comme indiqués ci-dessus. C'est un exemple d'absence de prise en considération des avis du public et nous l'avons fait savoir.

### ➤ L'état des dossiers de : l'A 85, l'A 10, l'A 10 bis

° Selon la déclaration du Préfet, le projet de contournement de l'agglomération Tourangelle (A 10 bis) n'est plus une priorité dans le schéma directeur d'aménagement du territoire.

Cependant, nous devons rester vigilants sachant l'inquiétude des élus concernant le niveau d'asphyxie du trafic et de pollution dans l'agglomération urbaine.

° Le dossier de l'A 85 n'a pas eu d'évolution notable, en raison des possibilités foncières autorisant de nouvelles protections, et du projet de travaux LGV qui va bouleverser l'environnement.

Dans ce but, une meilleure coordination entre COFIROUTE et LISEA a été préconisée et semble avoir été entendue.

° L'élargissement de l'A 10 à 2 fois/3voies au Sud de l'agglomération tourangelle serait programmé à cinq ans. Cela signifie une perspective de trafic et nuisances supplémentaires, que les nouvelles normes environnementales peuvent adoucir, avec aussi la vigilance des associations et des riverains.

### ➤ L'état du projet de la LGV-SEA

°La projection vidéo qui va suivre, illustre l'avancé du projet dont la conception est pratiquement en phase terminale avant la déclaration d'APD (avant projet détaillé). Nous avons souhaité cette présentation pour favoriser le débat.

° L'absence de retombée économique pour la Touraine (*absence de gare sur la nouvelle ligne*), motivait le refus de participation au financement de la LGV du Conseil Régional et du Conseil Général. En mars 2011, suite à des tractations avec l'Etat, le Conseil Régional accepte finalement de contribuer au financement du projet. Nous lui avons alors demandé les contreparties attendues liées directement à ce projet pour la Région, mais nous n'avons pas de réponse concrète à ce jour.

°La mise à jour des principales étapes du dossier par le constructeur, est réalisée dans le document qui va être projeté et fera aussi l'objet d'une communication séparée.

### ➤ **La communication**

°En dehors des dossiers de riverains traités ponctuellement, nous avons aussi la volonté d'informer les adhérents de l'actualité événementielle des sujets relevant de nos statuts.

C'est vrai, que selon les supports utilisés, la communication peut être différemment perçue, et nous en avons conscience.

En nous faisant remonter ses propres informations, chaque adhérent peut aussi contribuer à l'améliorer.

°L'information sur le site des données relevant de notre activité est riche. Nous souhaitons néanmoins la rendre plus réactive à l'actualité.

### ➤ **Coopération avec les associations et les élus**

°Elle est bonne en général, mais force est de constater, que dès l'instant où l'évolution d'un dossier devient sensible, l'attitude des interlocuteurs devient plus "politique" et la cohésion s'effrite.

La prépondérance in fine du pouvoir de l'élu est légitime, mais cela doit être effectué dans le respect de la saine et franche collaboration initiée dans l'intérêt général.

### ➤ **Conclusion**

°Le nombre d'adhérents à l'association est stable, mais en raison de gain d'intérêt ressenti sur l'état des dossiers sensibles, il devrait être amélioré afin que la fidélité des actifs soit encouragée et que la "force de frappe" de l'association soit accrue.

Nous le verrons dans la présentation des comptes, le résultat de l'exercice est excédentaire.

Prenant en considération l'état des dossiers et leur évolution difficilement prévisible, il nous paraît sage de vous proposer de reporter l'excédent de l'exercice 2011 sur les comptes de 2012, et de maintenir le niveau de la cotisation annuelle.

°De concert avec d'autres associations nous allons poursuivre les actions entreprises en vue d'obtenir des modifications et/ou améliorations sur des sujets communs liés aux grands dossiers d'infrastructures (bruit, indemnisation, protection de l'environnement, etc...)

Nous attacherons une importance toute particulière à la qualité et au suivi des réalisations projetées sur le territoire Vindinien.

Pour accomplir cette lourde mission, votre conseil d'administration compte également sur votre détermination et votre total soutien.

\*\*\*\*\*

RM-AG.GB/CA-11.1109